



Advicenne annonce le transfert de cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022

Paris, France, le 28 mars 2022, à 8h00 (CET) – Advicenne, société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd’hui **le transfert de la cotation des actions Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris le 30 mars 2022**. La demande d’admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d’Euronext le 24 mars 2022.

Comme indiqué dans les précédents communiqués de la société, ce transfert vise à permettre à Advicenne d’être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire mieux adapté à sa taille. Le transfert de cotation des titres Advicenne vise notamment à simplifier les obligations administratives s’imposant à la Société, et à réduire les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l’attrait des marchés financiers.

Advicenne continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant le Groupe, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »).

Le document d’information élaboré dans le cadre de ce transfert est en ligne sur le site internet de la société (www.advicenne.com) dans la rubrique « Investisseurs ».

Le code ISIN d’identification des actions reste inchangé (**FR0013296746**) et le mnémonique devient **ALDVI**.

ADVICENNE a choisi Gilbert Dupont comme Listing Sponsor pour l’accompagner sur le marché Euronext Growth Paris.

Le calendrier définitif du transfert de marché de cotation est le suivant :

28 mars 2022

- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société ADVICENNE sur Euronext Paris et sur Euronext Bruxelles.
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société ADVICENNE sur Euronext Growth Paris.

30 mars 2022

- Radiation des actions ordinaires de la société ADVICENNE sur Euronext Paris et sur Euronext Bruxelles (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société ADVICENNE sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, SibnayaTM (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne est cotée sur le marché Euronext à Paris depuis 2017. Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, CEO
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email: investors@advicenne.com

Ulysses Communication

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email: advicenne@ulysses-communication.com

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi
+44 (0)20 3709 5700
Email: advicenne@consilium-comms.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 décembre 2021 sous le numéro D.21-0962. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.